

Paris, le 11 décembre 2008

Communiqué de presse

Discrimination pour le départ à la retraite des pères de famille :

La HALDE demande que les pères de famille qui ont élevé leurs enfants bénéficient de la même majoration que les mères pour le calcul des retraites du régime général.

La HALDE a été saisie par un père qui avait élevé seul ses 2 enfants, et qui s'était vu refuser la bonification de pension de retraite au motif que celle-ci est réservée aux mères*.

La HALDE considère que l'impossibilité, pour les hommes qui ont élevé leurs enfants, de bénéficier de cette bonification, constitue une discrimination liée au sexe. Elle recommande la modification du code de la Sécurité sociale.

La HALDE rend publiques les recommandations adressées au Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité.

Vous trouverez ci-joint la **délibération de la HALDE** et le **rapport spécial** qui vient d'être publié au **Journal Officiel**.

**Les mères du secteur privé bénéficient en effet d'une bonification de 2 ans d'assurance vieillesse par enfant, qui leur permet de partir plus tôt à la retraite.*

Contact presse : Mayada Boulos - 01 55 31 61 36